

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 15 novembre 2022 à 19 heures

L'an deux mille vingt-deux, le quinze novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Saint-Genès-Champanelle s'est réuni, en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Christophe VIAL, maire de Saint-Genès-Champanelle.

La convocation et l'ordre du jour ont été adressés et affichés à la porte de la mairie le 8 novembre 2022.

**PRESENTS** : (25) Alexis BEAUMONT, Cécile BIRARD, Nathalie BONNIN, Régine BRUGUIERE, Jean-Claude DARRIGRAND, Éric HAYMA, Virginie HERNANDEZ, Damien JAMOT, Philippe KRAEMER, Jacques LASSALAS, Louison LEVESQUE, Jean-Pierre MALAYRAT, Stéphane MANEVAL, Nadine MARTIN-CHOUCAT, Stéphanie MOLINIER, Régis ORBAN, Emmanuel PELLISSIER, Bruno PIERRAT, François REPOLT, Marie ROSNET, Annie THIBAUT, Didier VAZEILLE, Claire VERT, Christophe VIAL et Pascale VIEIRA.

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** : (2) Cécile DEBORD a donné pouvoir à Annie THIBAUT, Virginie LYS a donné pouvoir à Marie ROSNET.

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27 dont 2 pouvoirs

Madame Régine BRUGUIERE a été désignée comme secrétaire de séance.

*Délibération CM n°2022/063*

**OBJET : Clermont Auvergne Métropole : rapport d'activité 2021**

Rapporteur : Christophe VIAL

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, pour communication aux conseillers municipaux.

Le rapport annuel présente de manière thématique les réalisations métropolitaines de l'année écoulée.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5211-39,**

**Vu le rapport d'activité de l'année 2021 de Clermont Auvergne Métropole,**

**Considérant la présentation de Monsieur le maire,**

**Le Conseil municipal prend acte de la communication du rapport d'activité 2021, ainsi que du compte administratif de Clermont Auvergne Métropole.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures

**Le maire,**

**Christophe VIAL**



Affiché le  
Transmis au contrôle de légalité le